



CONSEIL MUNICIPAL

5 juillet 2024

Liste des délibérations

Membres en exercice : 15 - Présents : 11 - Pouvoirs : 3 - Votants : 14

POINT	N° DÉLIBÉRATION	OBJET	DÉLIBÉRÉ
1		Election du secrétaire de séance	Mme Marie-Noëlle DUJARDIN a été désignée secrétaire de séance.
2		Approbation du compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 7 juin 2024	Le procès-verbal de la séance du 7 juin 2024 a été adopté.
3.1.	035/2024	Cantine scolaire_ Contrat de vente de repas livrés en liaison froide	Le Conseil Municipal a décidé : – De retenir la proposition de SCOLAREST (Compass) au Mans (72) ; – D'autoriser Mme la Maire à signer une convention de préparation et de livraison de repas en liaison froide avec ce prestataire pour 3 ans (2024/2027).
3.2.	036/2024	Cantine scolaire_Tarifs des repas	Le Conseil Municipal a décidé : – D'approuver la modification des tarifs à compter du 01/09/2024 ; – De charger Mme le Maire de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.
3.3.	037/2024	Cantine scolaire_Règlement intérieur	Le Conseil Municipal a décidé : – D'adopter le règlement intérieur de la cantine scolaire applicable à compter de la rentrée 2024, tel que présenté en séance ; – De charger Mme le Maire de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.
4	038/2024	Fusion du SIAEP de Montfort-le-Gesnois et du SIAEP de la Région de Vive Parence	Le Conseil Municipal a décidé : – D'émettre un avis favorable pour la création, à compter 01/01/2025, d'un Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) dénommé Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Vive Parence (SIAEP de la Région de Vive Parence), issu de la fusion du SIAEP de la Région de Vive Parence et du SIAEP de Montfort-le-Gesnois ; – De valider le projet de statuts du nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) issu de cette fusion ainsi que la convention précisant les conditions de la fusion ; – De charger Mme le Maire de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

Sillé-le-Philippe, le 08/07/2024
Claudia DUGAST
Maire